

**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école des Blés-Dorés
tenue le lundi 25 novembre 2024**

Étaient présents :

Catherine Boyer, représentante des parents
Elise Chailfoux, représentante du personnel enseignant
Claire Dudermaine, représentante du personnel enseignant
Shany Lescaubeau, représentante des parents et substitut de parents
Edna Myrthil, représentante des parents au comité de parents
Cynthia Quimet, représentante des parents
Mathieu Riopel, représentant des parents
Marjorie Rioux, représentante du personnel de soutien
Sophie Vaillancourt, représentante du personnel enseignant

Était absente :

Sylvie R. Carrière, représentante du personnel enseignant

Public : Charles Rivest, parent, était présent à l'assemblée.

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Shany Lescaubeau fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Marjorie Rioux D'ADOPTE l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

[Résolution n° CE-2425-011]

2.

Approbation du procès-verbal de la rencontre du 23 septembre 2024

Mme Shany Lescaubeau fait la lecture du procès-verbal du 23 septembre 2024. Il est proposé par Mme Sophie Vaillancourt D'ADOPTE le procès-verbal tel que présenté.

Adopté

[Résolution n° CE-2425-012]

3. Parole au public

Sécurité des accès :

Des parents se questionnent sur la sécurité des accès pour l'entrée dans l'école. Il n'y a personne qui puisse y faire son entrée sans permission d'accès. La porte en avant est ouverte par la secrétaire ou par la technicienne en service de garde. Tout adulte qui entre dans l'école est intercepté par un intervenant.

Il est suggéré d'installer un interphone à l'entrée pour que toutes personnes puissent s'identifier avant de faire son entrée dans l'école.

Lors de l'événement où un individu en détresse s'est réfugié dans l'école, les policiers sont entrés armés afin de réaliser leur intervention. Le courriel envoyé aux parents provenait du service des communications du CSSMI et reflétait clairement la situation produite.

Au service de garde, nous allons voir comment nous pouvons améliorer la sécurité. Nous réfléchissons à faire l'accueil à un autre endroit que dans l'atrium. C'est à suivre ...

La loi exige que le parent signe lorsqu'il quitte avec son enfant. C'est une preuve qu'il est venu chercher son enfant.

Incendie :

Les pompiers de la ville de Mirabel ne peuvent se déplacer pour faire la pratique avec notre équipe et les élèves cette année. Les procédures en cas de code rouge ou noir ont été présentées au personnel en début d'année et un rappel est fait à différents moments dans l'année.

Utilisation du numérique :

Il semblerait qu'un remplaçant en musique aurait fait jouer les élèves à des jeux vidéo (www.poki.com). N'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant de votre enfant rapidement ou avec la personne concernée lorsque vous êtes au courant d'une telle situation. Nous tentons de baliser le temps d'écran et l'utiliser à bon escient. Le service des technologies de l'information du CSSMI travaille d'ailleurs sur une politique afin d'encadrer l'utilisation des technologies dans nos écoles. Soyez assurés que nous avons le souci d'un équilibre quant à cette utilisation du numérique et sommes à l'affût de toutes situations d'abus.

En résumé : numérique = communication et équilibre

PAI (programme d'anglais intensif) :

Mme Myrthil, qui a parlé au nom de d'autres parents, a fait la demande pour qu'un programme d'anglais intensif soit mis en place à notre école. Des questions ont d'ailleurs été posées concernant la grille matière. Le fait d'apporter des modifications à cette grille exige de prendre en considération toutes les minutes de spécialistes. Notons que le but du PAI est de rendre les élèves autonomes en anglais. Pour qu'un tel programme puisse se mettre en place l'an prochain, il faut commencer à y réfléchir.

4. Un suivi sera fait à ce sujet lors du prochain CE. Cette demande devra être adressée au CE.
Un sondage sera d'abord réalisé auprès des élèves de 4^e et de 5^e année. Ensuite, nous sonderons les parents.

5. Formations aux membres du conseil d'établissement : les membres suivront la formation selon un calendrier

Lors de la prochaine séance, un retour sera fait au sujet des capsules 1 à 3, fiches 1 à 4.

6. Décisions du conseil d'établissement

5.1 Approuver le calendrier des sorties

Mme Barrette a présenté, à l'aide d'un tableau, les différentes activités proposées pour chacun des niveaux afin qu'elles soient approuvées. Elle a d'ailleurs expliqué les différentes mesures ministérielles pouvant être utilisées pour défrayer les coûts de certaines activités.
L'an dernier, il avait été convenu par les membres du CE qu'un montant de 25\$ maximum pouvait être demandé aux parents. Notons qu'aucun niveau ne dépasse cette somme.
Il est proposé par Mme Sophie Vaillancourt D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves du préscolaire.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-013]

Il est proposé par M. Matthieu Riopel D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 1^{re} année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-014]

Il est proposé par Mme Claire Dudemaine D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 2^e année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-015]

Il est proposé par Mme Elise Chalifoux D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 3^e année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-016]

Il est proposé par Mme Shany Lescarbeau D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 4^e année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-017]

Il est proposé par Mme Cynthia Ouimet D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 5^e année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-018]

Il est proposé par Mme Catherine Boyer D'APPROUVER le calendrier des activités pour les élèves de 6^e année.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-019]

Il est proposé par Mme Claire Dudemaine D'APPROUVER le calendrier des activités pour la journée pédagogique de juin (SDG : parcours Ninja).

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-020]

Il est proposé par Mme Edna Myrthil D'APPROUVER toutes les activités et sorties réalisées à distance de marche de l'école.

Approuvé

[Résolution n° CE-2425-021]

5.2 Approuver la prochaine levée de fonds (Orthographe-o-thon ? / Perfection ?)

Il est proposé de faire un Orthographe-o-thon et de lancer cette campagne de financement avant la semaine de relâche (*matériel clé en main*). Les élèves profiteraient de leur congé en mars pour aller chercher des commanditaires afin d'accumuler des sous en fonction du nombre de mots réussis. La dictée aurait lieu au retour de la semaine de relâche.

D'autres idées de levées de fonds ont d'ailleurs été suggérées : *Perfection (catalogue en ligne)*, *étiquettes Colle à moi, ...*

Il est proposé par Mme Catherine Boyer D'APPROUVER la prochaine levée de fonds (*Orthographe-o-thon*).

Approuvé
[Résolution n° CE-2425-022]

5.3 Approbation du plan de lutte 2024-2025

Mme Barrette a présenté aux membres le nouveau plan de lutte 2024-2025 ainsi que le document à l'intention des parents.

Notons que l'équipe de directions accompagnée d'une de nos TES et de notre psychopédagogue a été accompagnée par une conseillère pédagogique du CSSMI pour sa rédaction.

Mme Barrette a pris soin de préciser la différence entre violence et intimidation (*rapport de force, intention de faire du mal*), agresseur (*désorganisation*), conflit et acte de violence à caractère sexuel. Elle a également répondu aux questions.

La ligne est très mince entre l'agressivité et la violence. À notre école, nous avons très peu d'intimidation, mais beaucoup de prévention et d'interventions sont réalisées de la part des intervenants afin de favoriser des relations pacifiques entre les élèves.

Le protecteur de l'élève demande des statistiques de violence et d'intimidation, mais pas d'agressivité. Nous avons donc un système informatique où l'on comptabilise les gestes de violence et d'intimidation qui contribuent aux statistiques (SPI). Un autre système (SOI) est utilisé pour noter les désorganisations.

Cette année, le programme Hors-Fiste est mis en place pour tous les élèves. Des activités en lien avec l'anxiété sont, entre autres, réalisées en classe et des ateliers sont proposés aux parents.

Il est proposé par Mme Catherine Boyer D'APPROUVER le plan de lutte 2024-2025.

Approuvé
[Résolution n° CE-2425-023]

Il est proposé par Mme Shany Lescaubeau D'APPROUVER le document à l'intention des parents.

Approuvé
[Résolution n° CE-2425-024]

7. Consultation calendrier scolaire 2025-2026

Les membres du CE souhaitent que ...

- le 19 décembre soit la dernière journée avant le congé des Fêtes ;
- la 9^e journée pédagogique soit fixe (21 novembre : rencontres des bulletins).

8. Informations/rapports

7.1 Comité de parents

La démarche de traitement des plaintes a été présentée.

7.2 Personnel enseignant

- Le comité rassembleur a organisé une belle semaine de la lecture en novembre. Plusieurs activités amusantes ont été réalisées avec les élèves.
- Les rencontres de parents se sont bien déroulées.

7.3 Direction

- Un retour sur la consultation du cadre d'organisation scolaire a été fait.
- Les enfants ont besoin de se divertir sur la cour. Les modules de jeux demeureront donc ouverts cet hiver (gestion du risque).

9. Correspondance : Aucun correspondance

10. Points divers : Aucun point divers ajouté (voir parole au public)

11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le lundi 20 janvier 2025 à 19h00.

12. Clôture de la séance

Il est proposé par M. Matthieu Riopel de lever l'assemblée à 19h15.

Adopté

Résolution n° CE-2425-025]

Shany Lescaubeau, présidente

Stéphanie Cyr, secrétaire

Natacha Barrette, directrice